

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2019 A 19 H 30

**MEMBRES ELUS** : 19  
**MEMBRES EN FONCTION** : 18  
**MEMBRES PRESENTS** : 14 + 1 pouvoir  
**MEMBRES ABSENTS** : 04

MEMBRES PRESENTS :

**M. Patrick SCHOTT**  
**Maire**  
**M. Bernard BECK**  
**Mme Isabelle HALTER**  
**Mme Christel BUCHEL**  
**Adjoint**  
**Mme Joelle SCHOTT**  
**Mme Nathalie SCHEIDT**  
**M. Jacky BRUCKER**  
**Mme Célia RISCHMANN**  
**M. Gérard HALTER**  
**Mme Martine FOHR**  
**M. Jérémie SCHNEIDER**  
**Mme Agnès FISCHER**  
**M. Daniel BITZ**  
**M. Christian SCHOTT**  
**Conseillers**

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Bernard BECK  
Mme Françoise KEIFF  
Mme Tiffany DILLINGER

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Jean-Luc SCHLOSSER

\*\*\*\*\*

La convocation pour la séance a été transmise le 27 novembre 2019 séparément à tous les membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2019**

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,  
à l'unanimité des membres présents,  
approuve le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2019.

## **II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Bernard BECK, en qualité de secrétaire de séance.

## **III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, l'adjoint au maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

### **. MARCHES PUBLICS**

#### **CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE – MARCHES ATTRIBUES (H.T.)**

| <u>LOT</u>             | <u>TITULAIRE</u>       | <u>MONTANT</u>     |
|------------------------|------------------------|--------------------|
| Gros-œuvre             | LEON – AUENHEIM        | 54 547,22 €        |
| Charpente métallique – | SYSTEME WOLF –         | 75 456,90 €        |
| Couverture – Bardage   | LEUTENHEIM             |                    |
| Electricité            | K3E – MOTHERN          | 4 509,50 €         |
| Portes sectionnelles   | BN France – HUTTENHEIM | 3 674,89 €         |
| Serrurerie             | HOLLAENDER –           | <u>10 432,50 €</u> |
|                        | BETSCHDORF             |                    |
|                        | TOTAL H.T.             | 148 621,01 €       |

#### **AMENAGEMENT D'UN CITYSTADE – MARCHE ATTRIBUE (H.T.)**

|            |             |             |
|------------|-------------|-------------|
| Lot unique | SATD – RUSS | 55 343,00 € |
|------------|-------------|-------------|

## MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES DE FOOTBALL – AVENANTS (H.T.)

**-M. Christian SCHOTT entre en séance-**

| <u>LOT</u>                               | <u>MARCHE</u> | <u>AVENANTS</u><br><u>EN +</u> | <u>AVENANTS</u><br><u>EN -</u> | <u>OBJET</u>                                  |
|------------------------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|
| 1. Gros-Œuvre -<br>ALLEMANN              | 19 559,69 €   | 4 420,00 €                     |                                | Reprise en sous-<br>œuvre poutre<br>béton     |
| 2. Electricité –<br>SCHERER              | 12 159,00 €   |                                |                                |                                               |
| 3. Plâtrerie –<br>STEINMETZ              | 22 443,91 €   |                                | 2 044,28 €                     | 115 m2<br>membrane<br>«Vario» non<br>exécutée |
| 4. Chauffage –<br>sanitaire –<br>SCHERER | 29 132,00 €   |                                |                                |                                               |
| 5. Carrelage –<br>DECK                   | 16 760,12 €   | 530,00 €                       |                                | 20 m2<br>surépaisseur de<br>chape             |
| 6. Peinture<br>intérieure –<br>BRUDER    | 1 957,47 €    | 410,68 €                       |                                | Mise en peinture<br>caissons VR               |
| 7. Menuiserie<br>intérieure –<br>ROHMER  | 25 285,40 €   |                                |                                |                                               |
| 8. Serrurerie –<br>HOLLAENDER            | 1 695,00 €    |                                | 400,00 €                       | Protection<br>ventouse<br>chaudière           |
|                                          | 128 992,58 €  | 5 360,68 €                     | 2 444,28 €                     |                                               |

#### **IV. COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES**

Il est donné lecture du compte – rendu de la réunion du 7 octobre dernier :

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Une situation budgétaire au **07.10.2019** est présentée, qui fait apparaître un excédent global de 938 018,29 €, à savoir un excédent d'investissement de 608 762,51 €, et un excédent de fonctionnement de 329 255,78 €. Le maire relève que ce dernier montant constitue un record, sur une décennie au minimum.

Les réalisations (dépenses et recettes enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier) sont passées en revue. Elles n'appellent pas d'observations particulières.

##### **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES MYRTILLES IV**

A ce jour le budget annexe présente un excédent de 134 287,85 €. Concernant les recettes, le produit de la vente de 2 lots reste à percevoir. Dépenses : la voirie définitive.

##### **TARIFS 2020**

La commission propose le maintien des tarifs communaux 2020 à leur valeur de l'année 2019.

Les tarifs concernant la bibliothèque municipale, qui relève désormais de la communauté d'agglomération de Haguenau, sont caducs.

#### **V. TARIFS COMMUNAUX 2020**

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

décide à l'unanimité des membres présents,

de maintenir en 2020 les tarifs communaux à leur valeur en vigueur en 2019, selon liste annexée.

## **VI. CREDITS SCOLAIRES 2020**

Le conseil municipal,

décide à l'unanimité des membres présents,

de maintenir en 2020 les crédits scolaires à leur valeur en vigueur en 2019, à savoir 35,00 € par élève.

## **VII. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – EXERCICE 2019**

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve les modifications budgétaires suivantes :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section d'investissement – Dépenses**

| <u>Article – Libellé</u>                | <u>En plus</u>     | <u>En moins</u>             |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| 2113 – Citystade                        |                    | 10 000,00 €                 |
| 2138 – Hall «OSCL»                      | 80 000,00 €        |                             |
| 2313-11 Rénovation école<br>élémentaire |                    | 60 000,00 €                 |
| 2313-15 Vestiaires football             |                    | 40 000,00 €                 |
| 2313-99 Divers bâtiments                | 15 000,00 €        |                             |
| 2315-98 Voirie – Réseaux divers         | <u>15 000,00 €</u> | <u>                    </u> |
| TOTAL                                   | 110 000,00 €       | 110 000,00 €                |

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «MYRTILLES» IV**

#### **OPERATIONS D'ORDRE – DEPENSES et RECETTES**

##### **DEPENSES**

|           |              |
|-----------|--------------|
| Chap. 040 | 380 462,35 € |
| Chap. 042 | 314 181,84 € |

##### **RECETTES**

|           |              |
|-----------|--------------|
| Chap. 040 | 314 181,84 € |
| Chap. 042 | 380 462,35 € |

## **VIII. RUE DU FOYER – MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELEPHONIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve le projet de convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération de mise en souterrain des réseaux téléphoniques aériens d'Orange, dans la rue du Foyer.

-Le texte de la convention figure en annexe à la présente délibération-

## **IX. RESEAU FIBRE – INSTALLATIONS TECHNIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le déploiement du réseau de fibre optique à très haut débit est prévu à l'horizon 2021 à Schirrhein.

Pour ce faire, il est notamment nécessaire d'installer 2 sous-répartiteurs optiques (SRO) dans le village.

Ces équipements se présentent sous la forme d'armoires métalliques d'environ 1,60 m de haut, destinées à être implantées sur le domaine public communal. L'encombrement est assez faible. Deux emplacements ont été déterminés en concertation avec la Société ROSACE, maître d'ouvrage :

- . Place des fêtes, à côté de l'espace socioculturel, à l'arrière de l'armoire téléphonique existante.
- . Rue de la coopérative, à côté de la clôture de l'ancienne école maternelle.

Dans ce cadre il y a lieu d'approuver deux projets de convention avec Rosace.

Il s'agit de conventions d'occupation du domaine public classiques, dont il est donné lecture.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- . approuve les conventions référencées :
  - . SRO – 67 – 010 – AQA – rue de la Coopérative
  - . SRO – 67 – 010 – APY – rue Principaleselon textes annexés.

- . autorise le maire à signer ces conventions et à effectuer toutes démarches s'y rapportant.

## **X. GESTION DE LA LISTE ELECTORALE – CONVENTION AVEC L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

La commune de Schirrhein a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 28 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux
5. La tenue des diverses listes électorales
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

. Concernant la mission relative à la tenue des diverses listes électorales

L'ATIP assure pour les membres la tenue des diverses listes électorale. Cette mission donne lieu à l'établissement d'une convention jointe en annexe.

Cette mission donne lieu à une contribution dont le montant a été déterminé par délibération du Comité syndical de l'ATIP.

Le montant de la contribution 2019 afférente à cette mission est le suivant :

| <b>Tenue de la liste électorale</b>         | <b>Contribution complémentaire<br/>par électeur en €</b> |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Saisie par le membre / édition comprise     | 0,45 €                                                   |
| Saisie par le membre / édition NON comprise | 0,40 €                                                   |

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération.

prend acte du montant de la contribution 2019 relative à cette mission à savoir :

| <b>Tenue de la liste électorale</b>         | <b>Contribution complémentaire<br/>par électeur en €</b> |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Saisie par le membre / édition comprise     | 0,45 €                                                   |
| Saisie par le membre / édition NON comprise | 0,40 €                                                   |

## **XI. PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM,

VU l'avis du Comité Technique,

VU l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 16 € mensuel, revalorisé chaque année selon l'évolution de la valeur du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Choisit de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI

Prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise le maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

## **XII. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES NON RECOUVREES**

M. Pascal BOËS, trésorier de Bischwiller, comptable de la collectivité, a présenté deux états de créances irrécouvrables, pour lesquelles les moyens du trésor public ont été mis en œuvre, malheureusement sans succès.

Les créances concernent la facturation de livres non rendus à la bibliothèque municipale en 2014 et 2016.

Le montant total concerné est de 100,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur présentés par M. Pascal BOËS, trésorier de Bischwiller, pour un montant global de 100,00 €.

. précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget 2019, à l'article 6541 «créances admises en non-valeur».

### **XIII. CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE ASSOCIATIF INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

Le maire indique à l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ceci au titre du fonds de solidarité communale du contrat départemental 2018 – 2021.

Cette aide pourrait être attribuée au taux de 33 %, qui constitue le taux « modulé » communal, appliqué par le Conseil Départemental.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter la subvention correspondante par délibération, et d'adopter le plan de financement modifié en conséquence.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. sollicite l'obtention d'un soutien financier du conseil départemental du Bas-Rhin à l'opération de construction d'un hall de stockage associatif intercommunal Schirrhein – Schirrhoffen, au taux de 33 %, au titre du fonds de solidarité communale

. approuve le plan de financement du projet comme suit :

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| Montant H.T. global :          | 166 000,- € |
| Dont :                         |             |
| Aide Etat – DETR :             | 34 800,- €  |
| Département du Bas-Rhin 33 % : | 54 780,- €  |
| Reste à charge des communes :  |             |
| Schirrhein :                   | 57 315,- €  |
| Schirrhoffen :                 | 19 105,- €  |

. autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

#### **XIV. INFORMATIONS**

Le maire communique les informations suivantes au conseil municipal :

##### **A/ AGENT CONTRACTUEL**

M. Guillaume KAISER a été embauché du 25.11 au 20.12.2019 en qualité d'agent technique polyvalent, ceci pour pallier l'absence pour maladie de M. Frédéric SCHANDEL.

##### **B/ RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA CAH**

Ce document, ainsi que ses annexes, est consultable, et sera joint au procès-verbal de la présente séance.

##### **C/ BAISSE DES DOTATIONS 2018 – 2019 / CAH**

Le manque à gagner des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF), pour les années 2018 et 2019, dont l'origine est imputable à la création de la CAH, a été évalué à 125 848,- €. Cette somme sera compensée par la CAH sous forme de fonds de concours à l'investissement, les dépenses correspondantes devant être réalisées avant le 01.01.2021.

##### **D/ FIN D'ACCES A LA DECHETERIE DE SESSENHEIM**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les habitants de Schirrhein ne pourront plus accéder à la déchèterie de Sessenheim, ni aux autres déchèteries de la communauté de communes du pays rhénan, la convention entre celle-ci et la CAH n'étant pas renouvelée.

Les déchèteries de proximité sont désormais celle de Bischwiller, récemment rénovée et agrandie ou celle de Haguenau Sud, à proximité immédiate de Kaltenhouse.

##### **E/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'aliéner suivantes :

- . Maison sur terrain de 5,30 ares, 3, rue de la Lisière.
- . Maison sur terrain de 7,74 ares, 1 d, rue du Chemin de Fer.
- . Maison sur terrain de 5,30 ares, 19, rue Kirchlach.
- . Maison sur terrain de 6,46 ares, 24, rue Principale.
- . Appartement 19 a, rue des Chaumières.
- . Maison sur terrain de 3,60 ares, 47, rue Principale.
- . Logement et locaux commerciaux sur 7,85 ares, 47, rue Principale.
- . Maison sur terrain de 9,21 ares, 157, rue Principale.

## F/ TRAVAUX

- . Eclairage de Noël : nouveauté chêne décoré
- . Rue du Gros-Chêne : remplacement réseau eau potable + enfouissement réseau Orange + voirie complète
- . Rue des Sapins : remplacement de la conduite eau potable
- . Myrtilles IV : voirie définitive avec mise en place de deux plateaux ralentisseurs
- . Citystade : en cours
- . Hall de stockage : lot gros-œuvre a démarré. Montage de la structure en janvier
- . Rénovation ancienne poste faite
- . Rénovation partielle de l'ancienne école maternelle suite incendie
- . 1 logement rue de l'Eglise sera fait avant l'hiver
- . Remplacement fenêtres + porte d'entrée de la Sacristie
- . Nouvelle sonorisation à l'église (Conseil de Fabrique)
- . 2 x 12 ordinateurs (chariots école élémentaire)
- . Aménagement d'une salle de sieste à l'étage de l'école maternelle
- . A venir en janvier 2020 : démarrage des travaux de voirie de la rue du Foyer.

## G/ RESTROSPECTIVE COMMUNALE

- 22.07.2019 : Rencontre avec l'OLCA
- 22.07.2019 : Réunion Hall de stockage associatif
- 25.07.2019 : Réunion de chantier vestiaires foot
- 01.08.2019 : Réunion de chantier vestiaires foot
- 19.08.2019 : Réunion de rentrée maire – adjoints
- 31.08.2019 : Réunion Comité consultatif
- 02.09.2019 : Visite des écoles
- 09.09.2019 : Réunion technique CAH
- 12.09.2019 : Réunion CCAH
- 19.09.2019 : Réunion de chantier vestiaires foot
- 23.09.2019 : Réunion avec l'ATIP / Neuen Acker
- 26.09.2019 : Réunion de chantier vestiaires foot
- 27.09.2019 : Réunion du CISPD / Gendarmerie
- 30.09.2019 : R.V. avec les services du Département / CAH / concernant feux rouge
- 03.10.2019 : Réunion de démarrage hall de stockage
- 05.10.2019 : Réunion Comité consultatif
- 07.10.2019 : Commission des finances
- 11.10.2019 : Réunion FCPE / maire
- 12.10.2019 : Sortie « GECH METT EN DE WALD »
- 15.10.2019 : Conseil de l'école élémentaire
- 17.10.2019 : Assemblée des conseillers municipaux à Brumath
- 19/20.10.2019 : Exposition REG'ARTS
- 21.10.2019 : Réunion technique CAH
- 24.10.2019 : Réception des travaux / vestiaires foot
- 28.10.2019 : Réunion Rosace
- 28.10.2019 : Réunion bilan / pompiers volontaires Schirrhein

30.10.2019 : Assemblée Générale Association Donneurs de Sang  
05.11.2019 : Réunion de chantier Myrtilles IV  
06.11.2019 : Réunion CLECT  
07.11.2019 : Signature acte de vente M. GUITTON  
08.11.2019 : Assemblée Générale Cercle Saint-Nicolas  
11.11.2019 : Cérémonie du 11 novembre  
12.11.2019 : Réunion de chantier Myrtilles IV  
14.11.2019 : CCAH Oberhoffen-sur-Moder  
15.11.2019 : Cérémonie des personnes méritantes  
16.11.2019 : Réunion Comité consultatif  
16.11.2019 : Baptême civil famille TRIBOULET  
19.11.2019 : Réunion Hall de stockage  
19.11.2019 : Réunion de chantier Myrtilles IV  
22.11.2019 : Rue du Gros-Chêne / réunion de chantier  
26.11.2019 : Réunion de chantier Myrtilles IV  
29.11.2019 : Réunion de chantier rue du Gros-Chêne  
30.11.2019 : Réunion bilan / chauffeurs de la navette communale  
30.11.2019 : Assemblée Générale du Cercle de Généalogie  
01.12.2019 : Fête des aînés – remerciements  
02.12.2019 : Réunion technique CAH  
03.12.2019 : Réunion de chantier Myrtilles IV  
04.12.2019 : Conseil municipal